

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.1 Date: 17.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vpgsensors.com

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**
Désignation Commerciale Barrier WD
Nom Chimique Petroleum Wax Blend
N° CAS Aucun attribué.
N° EINECS Aucun attribué.
No. D'Enregistrement d'REACH Aucun attribué.
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisation Identifiée Installation de jauge de déformation
Utilisations Déconseillées Rien de connu.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Identification de la société VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD
Stroudley Road
Basingstoke
Hampshire
Royaume-Uni
RG24 8FW
Téléphone +44 (0) 1256 462131
Fax +44 (0) 1256 471441
Email (personne compétente) mm.uk@vishaypg.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence** (00-1) 703-527-3887
CHEMTREC

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- 2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)** Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement.
- 2.2 Éléments d'étiquetage**
Désignation Commerciale Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
Barrier WD
Pictogramme(s) de Danger Aucun attribué.
Mention(s) d'Avvertissement Aucun attribué.
Mention(s) de Danger Aucun attribué.
Conseil(s) de Prudence Aucun attribué.
- 2.3 Autres dangers** Aucun.

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- 3.1 Substances**
100 % Substances non dangereuses

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



Révision: 1.1 Date: 17.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vpgsensors.com

| | | |
|------------|--|---|
| 4.1 | Description des premiers secours | |
| | Inhalation | Voie d'exposition peu probable. (Solide). |
| | Contact avec la Peau | Laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. La forme fondue peut provoquer des brûlures thermiques en cas de contact avec la peau. Si la cire chaude touche la peau, tremper ou immerger la zone dans l'eau froide pour faciliter le refroidissement. Ne pas essayer d'enlever la cire de la plaie. Ne pas mettre de la glace sur la plaie. Retirer précautionneusement les vêtements non-collants. NE PAS tenter de retirer des parties de vêtements collés à la peau brûlée, mais découper autour d'eux. |
| | Contact avec les yeux | Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. La forme fondue peut provoquer des brûlures thermiques en cas de contact avec les yeux. En cas de projections dans les yeux, les refroidir immédiatement à l'eau courante. Alerter immédiatement un médecin. |
| | Ingestion | Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin. |
| 4.2 | Principaux symptômes et effets, aigus et différés | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Lorsque fondu: Le contact avec le liquide chaud provoque des brûlures de la peau. |
| 4.3 | Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires | Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique. Consulter un médecin pour des brûlures thermiques. |

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | | |
|------------|---|---|
| 5.1 | Moyens d'extinction | |
| | Moyens d'Extinction Appropriés | De préférence, éteindre l'incendie avec de la poudre chimique, du sable, de la mousse ou de l'anhydride carbonique. |
| | Moyens d'extinction inappropriés | Ne pas utiliser de jet d'eau. Peut propager l'incendie. |
| 5.2 | Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange | Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. (Oxyde de carbone et traces de composés carbonés partiellement brûlés) |
| 5.3 | Conseils aux pompiers | Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts. |

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

| | | |
|------------|--|--|
| 6.1 | Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable. Utilisez des gants de protection thermique, en cas de besoin. Se laver soigneusement les mains après manipulation. |
| 6.2 | Précautions pour la protection de l'environnement | Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts. |
| 6.3 | Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | Contenir les déversements. Attendre que le produit se refroidisse et/ou se solidifie avant de le ramasser. Transférer dans un conteneur pour élimination. |
| 6.4 | Référence à d'autres sections | Voir Rubrique: 8, 13 |

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

| | | |
|------------|--|--|
| 7.1 | Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable. Utilisez des gants de protection thermique, en cas de besoin. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les fumées. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |
| 7.2 | Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe. |

Révision: 1.1 Date: 17.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vpgsensors.com

| | | |
|-----|--|--|
| 7.3 | Température de stockage Temps limite de stockage Matières incompatibles Utilisation(s) finale(s) particulière(s) | Ambiante. < 48°C Stable dans les conditions normales. Conserver à l'écart des: Matière comburante (agent oxydant) et acides. Installation de jauge de déformation |
|-----|--|--|

8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| | | |
|-------|---|---|
| 8.1 | Paramètres de contrôle | |
| 8.1.1 | Limites d'exposition sur le lieu de travail | Non fixé. |
| 8.1.2 | Valeur limite biologique | Non fixé. |
| 8.1.3 | PNECs et DNELs | Non fixé. |
| 8.2 | Contrôles de l'exposition | |
| 8.2.1 | Contrôles techniques appropriés | Assurer une ventilation adéquate. Assurer une ventilation adéquate, y compris une extraction locale si des poussières, fumées ou vapeurs sont susceptibles d'être émises. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. |
| 8.2.2 | Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI) | Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. |
| | Protection des yeux/du visage  | Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166). |
| | Protection de la peau  | Porter des gants imperméables (NE374). Utilisez des gants de protection thermique, en cas de besoin. |
| | Protection respiratoire  | Si les mesures techniques d'échappement ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, une protection respiratoire est nécessaire. |
| | Dangers thermiques  | Produit brûlant / en fusion: En cas de risque de projections, il est recommandé d'utiliser une protection pour la tête ou le visage (écran et/ou lunettes de protection). Porter des vêtements de protection lors des opérations impliquant des matériaux brûlants: tenue résistante à la chaleur (avec les jambes de pantalon par dessus les bottes et les manches par dessus les poignets des gants), bottes anti-déparantes résistantes à la chaleur, (par exemple en cuir). Éviter le rejet dans l'environnement. |
| 8.2.3 | Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement | |

9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | |
|-----|--|-------------------------|
| 9.1 | Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles | |
| | Aspect | Jaune pâte semi -solide |
| | Odeur | Odeur légère/Odeur non. |
| | Seuil olfactif | Non disponible. |
| | pH | Non fixé. |
| | Point de fusion/point de congélation | 48.9-60°C |
| | Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Non disponible. |
| | Point d'éclair | >202.4°C |
| | Taux d'Evaporation | Non disponible. |
| | Inflammabilité (solide, gaz) | Non inflammable. |
| | Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Non disponible. |

Révision: 1.1 Date: 17.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vpgsensors.com

| | |
|---------------------------------------|----------------------|
| Pression de vapeur | Non disponible. |
| Densité de vapeur | Non disponible. |
| Densité relative | <1 (De l'eau = 1) |
| Solubilité(s) | Insoluble (De l'eau) |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité | Non disponible. |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | Non disponible. |
| Propriétés explosives | Non Explosif. |
| Propriétés comburantes | Non oxydant. |
| 9.2 Autres informations | Aucun. |

10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|---|
| 10.1 Réactivité | Stable dans les conditions normales. |
| 10.2 Stabilité chimique | Stable dans les conditions normales. |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | Une polymérisation dangereuse ne se produira pas. |
| 10.4 Conditions à éviter | Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe. |
| 10.5 Matières incompatibles | Tenir à l'écart des: Matière comburante (agent oxydant) et acides. |
| 10.6 Produit(s) de décomposition dangereux | Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Oxyde de carbone et traces de composés carbonés partiellement brûlés |

11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|--|--|
| 11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges) | |
| Toxicité aiguë | |
| Ingestion | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Inhalation | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Contact avec la Peau | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Contact avec les yeux | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Irritation | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Corrosivité | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Sensibilisation | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité à dose répétée | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Cancérogénicité | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Mutagénicité | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité pour la reproduction | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Danger par aspiration | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| 11.2 Autres informations | Aucun. |

12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

| | |
|--|--|
| 12.1 Toxicité | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| 12.2 Persistance et dégradabilité | Estimation Mélange CL50 >100 mg/l (Poissons) Le produit n'est pas biodégradable. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.1 Date: 17.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vpgsensors.com

| | | |
|------|---------------------------------------|---|
| 12.3 | Potentiel de bioaccumulation | Pas de données. |
| 12.4 | Mobilité dans le sol | La substance peut être adsorbée dans les sols et les sédiments. |
| 12.5 | Résultats des évaluations PBT et vPvB | Pas classé comme PBT ou vPvB. |
| 12.6 | Autres effets néfastes | Rien de connu. |

13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

| | | |
|------|------------------------------------|---|
| 13.1 | Méthodes de traitement des déchets | Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. |
| 13.2 | Autres informations | Aucun. |

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dans les 'Recommandations on the Transport of Dangerous Goods' des Nations Unies.

ADR/RID / IMDG / IATA

| | | |
|------|--|---|
| 14.1 | Numéro ONU | Aucun attribué. |
| 14.2 | Nom d'expédition des Nations unies | Aucun attribué. |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport | Aucun attribué. |
| 14.4 | Groupe d'emballage | Aucun attribué. |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement | Non classé comme Polluant Marin./Substance dangereuse pour l'environnement. |
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Voir Rubrique: 2 |
| 14.7 | Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| 14.8 | Renseignements supplémentaires | Aucun. |

15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

| | | |
|--------|--|---------------------------------------|
| 15.1 | Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement | |
| 15.1.1 | Règlements de l'UE | Substance(s) extrêmement préoccupante |
| 15.1.2 | Règlements nationaux | Wassergefährdungsklasse (Allemagne) |
| 15.2 | Évaluation de la sécurité chimique | |

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS).

LÉGENDE

| | |
|------|--|
| LTEL | Limite d'exposition prolongée |
| STEL | Limite d'exposition (15 min) |
| DNEL | Niveau dérivé sans effet (DNEL) |
| PNEC | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| PBT | Persistant, Bioaccumulable et Toxique |
| vPvB | très Persistant et très Bioaccumulable |

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Révision: 1.1 Date: 17.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vpgsensors.com

l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.